Commune de LA MURAZ

Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 14/10/1996.
Il est consultable en mairie et en préfecture.
Ce document est imprimable à l'echelle 1/5 000.

DDT74/SAR/CPR

Legende

Réglementation des zones

- Fort
- Modéré Faible
- Négligeable à nul

Identification des zones
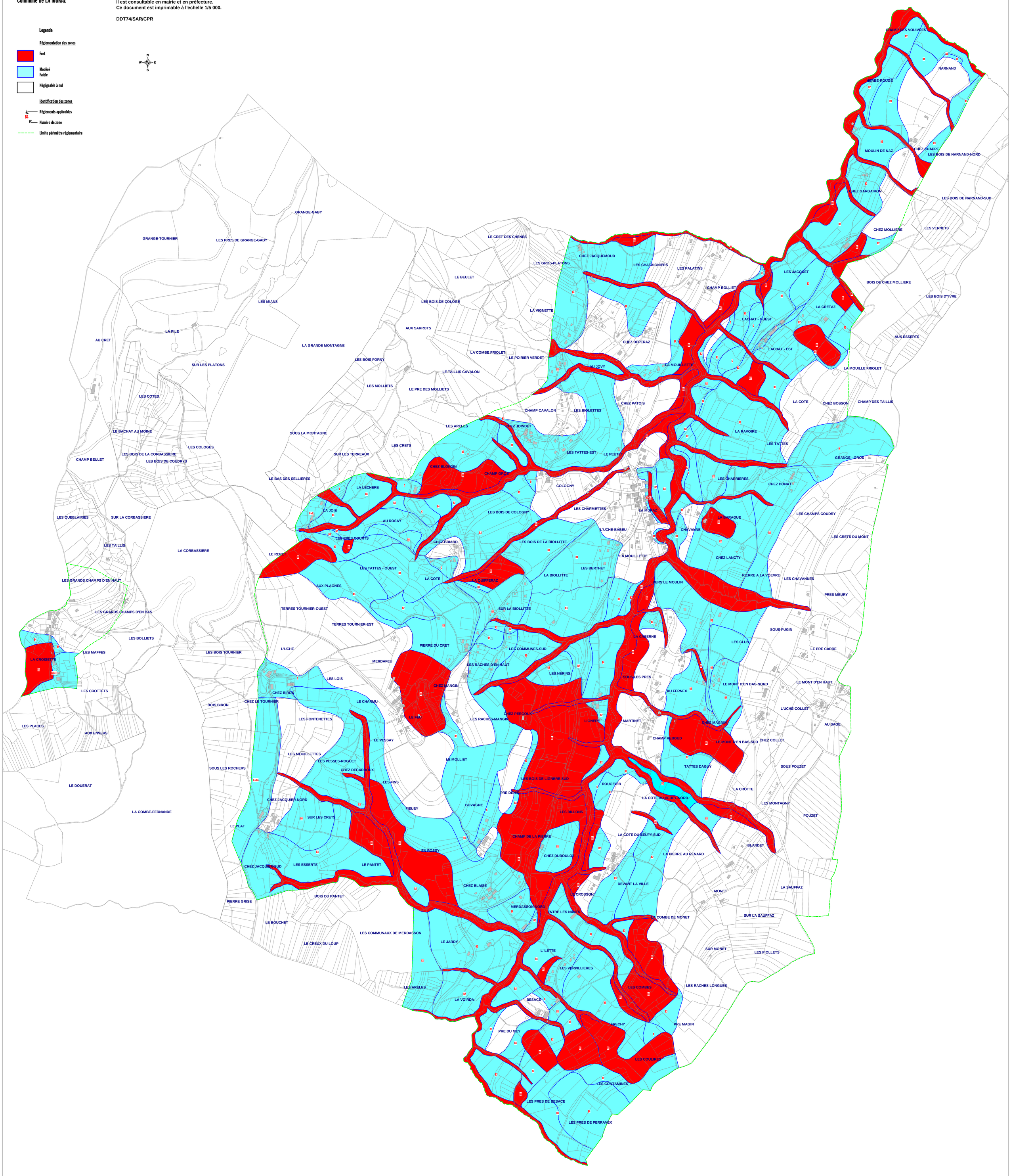
- Réglements applicables
- B4 Numéro de zone
- Limite périmètre réglementaire